

Le financement participatif



Le financement participatif ou "crowdfunding" désigne un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels. Au moyen d'une plate-forme en ligne, les porteurs de projets procèdent à des appels de fonds à partir de la description d'un projet précis (artistique, humanitaire, entrepreneurial...). Ce mode opératoire permet de recueillir de nombreux apports de petits montants.

Le financement peut prendre la forme d'un don avec ou sans récompense, d'un prêt avec ou sans intérêts, ou encore d'un investissement en capital.

MyMajorCompany fait office de pionnier dans le domaine du financement participatif et plus particulièrement dans le label participatif, puisque le site met en avant des artistes musicaux. D'autres sites ont également vu le jour comme KissKissBankBank ou encore Ulule (connue pour avoir collecté 68 000€ pour le projet de film NOOB, alors que le financement demandé à la base était de 35 000€).

La forme de financement participatif la plus répandue auprès de la population est celle des dons avec l'apparition des cagnottes en ligne, telles que Leetchi, LyfPay, LePotCommun, Papayoux, Colleco, CagnotteMe... Certaines cagnottes sont gratuites, sans frais, ni sur la participation, ni sur la récupération de la somme finale. D'autres sont gratuites, si la cagnotte est dépensée chez leurs partenaires ou prennent une commission lors du virement pour la récupération de la somme finale.

Vous pouvez trouver un comparatif de ces cagnottes sur :

<https://foxyrating.com/fr/comparatif-141-tirelire-cagnotte-en-ligne-cadeau-commun-1>

On trouve également d'autres formes de financement, comme celle proposée par les banques mutualistes et coopératives, comme le Crédit Agricole.

Connaissez-vous les Tookets?

Les Tookets sont une monnaie associative, solidaire et locale émise par le Crédit Agricole. Cette monnaie permet d'effectuer des dons, renforçant ainsi les liens entre les entreprises, associations et particuliers. Pour participer, il suffit de s'inscrire sur le site www.tookets.com. C'est simplement en utilisant une carte de paiement ou un livret d'épargne sociétaire que l'on collecte des Tookets (1 euro = 100 Tookets).

L'objectif est ensuite d'en faire profiter la ou les association(s) de son choix. Ces associations peuvent ensuite demander la conversion de ces tookets en euros au Crédit Agricole.

Vous pouvez retrouver la liste des associations de notre territoire haut-saônois sur www.tookets.com.

Vous êtes un particulier ou une entreprise

Vous possédez une carte bancaire sociétaire : à chaque utilisation de votre carte bancaire sociétaire (paiement chez un commerçant ou retrait dans un distributeur automatique de billets), le Crédit Agricole Franche-Comté vous attribue un tooket.

Que deviendront les Tookets non distribués ?

En fin d'année, les tookets non affectés seront financièrement alloués à l'association favorite que vous avez choisie, sinon ils seront utilisés pour l'animation de notre programme mutualiste.

Votre Livret Sociétaire Comtois vous rapporte également des Tookets. Par exemple : Pour un placement de 6 000 euros maintenu toute l'année, le Crédit Agricole Franche-Comté vous verse chaque mois 50 Tookets, soit 600 Tookets sur l'année.

Que deviendront les Tookets non distribués dans ce cas ?

Les Tookets que vous n'auriez pas distribués seront automatiquement reversés à un fonds du Crédit Agricole Franche-Comté destiné à soutenir des initiatives locales.

Vous souhaitez que votre association bénéficie des Tookets

Votre association doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être une association loi 1901 enregistrée au Journal Officiel,
- disposer d'un compte courant ouvert et domicilié en France.

Ensuite, il suffit d'inscrire votre association en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site www.tookets.com

Puis, vous recevez un mail contenant vos identifiants de connexion à votre espace Association et vous pouvez commencer à constituer votre cagnotte ; toute entreprise distribuant des Tookets pourra, si elle le souhaite, vous sélectionner parmi les bénéficiaires de ses programmes.



Pour vous assurer une collecte fructueuse de Tookets, il vous suffit de suivre les conseils suivants :

- Remplir votre page Association : lors de votre inscription, il vous sera demandé de décrire l'activité de votre association, d'insérer son logo, d'expliquer ce à quoi vos Tookets vous serviront, de préciser les liens vers vos espaces Web (site Internet, page Facebook, compte Twitter...)
Une page bien remplie est le meilleur moyen de convaincre les utilisateurs de vous distribuer leurs Tookets.
- Parler de Tookets : Vos membres, vos adhérents, vos proches, tous sont susceptibles d'obtenir des Tookets et de vous en distribuer. Sur le terrain, lors de vos manifestations, sur Internet, sur les réseaux sociaux, faites savoir que vous pouvez recevoir des Tookets !

Des amicales de sapeurs-pompiers ont déjà adhéré au programme Tookets et ont récolté ainsi des euros.

Ainsi, les amicales des sapeurs-pompiers de Port sur Saône et Villersexel ont déjà recueilli quelques 1 800 € chacun, grâce à ce programme.

L'amicale des sapeurs-pompiers de la Rive de l'Ognon a recueilli plus de 1 300 €, celle de Raddon-Breuchotte plus de 700 €, Champlitte plus de 400€, Montbozon environ 250 €. L'amicale des sapeurs-pompiers de Froideconche attend encore des dons, puisque sa cagnotte n'est encore qu'à 0 €.

Alors à vos Tookets !!!